

Réservé au Club

N° de Licence:

Saisie SIFFA, le:

ASSOCIATION MASSILIA MARATHON

Siège: 13 Bd Bel Air - 13012 Marseille - Téléphone: 06 18 01 50 03

Mail: michelparra@free.fr

Site Internet: http://www.massilia-marathon.com

Bulletin d'adhésion - Saison 2025/2026 NOM: Prénom:.... Date de naissance : Sexe: Adresse:..... Licencié adulte Téléphone : Email : Licencié mineur Téléphone : Mère : Père : Père : Email (A remplir lisiblement): Mère Père Autorisation parentale (pour les licenciés mineurs) Je soussigné(e) en ma qualité de père - mère - représentant légal, autorise mon enfant à pratiquer l'athlétisme au sein du club Massilia Marathon et dégage toute responsabilité du club en cas d'accident. J'autorise les responsables à faire appel aux secours et faire transporter mon enfant dans un centre Conformément à l'article R.232-45 du Code du Sport, dans le cadre de la lutte contre le dopage, j'autorise la réalisation de prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment, un prélèvement de sang. J'atteste avoir pris connaissance des conditions de transport de mon enfant et autorise qu'il soit transporté dans des véhicules de particuliers ou de location, conduits, soit par des membres du Club, soit par des parents. Autorisation de départ seul (pour les licenciés mineurs) J'autorise mon enfant à rentrer seul du stade après les entrainements. OUI NON 🗌

Conditions relatives à la prévention de la santé (FFA)

Conformément à l'article L.231-2 du code du sport, les personnes majeures qui demandent une licence ou son renouvellement, doivent réaliser via le formulaire en ligne dans leur espace personnel, le Parcours de prévention santé (ou « PPS ») tel que prévu par la FFA.

Conformément aux articles L. 231-2 et D.231-1-1 à D.231-1-4 du Code du sport, les personnes mineures qui demandent une licence ou son renouvellement, doivent attester conjointement avec leur responsable légal, via le formulaire en ligne dans leur espace personnel, avoir répondu « non » à l'ensemble des questions du questionnaire relatif l'état de santé du mineur prévu à l'article D.231-4-1 du Code du sport. A défaut, les personnes exerçant l'autorité parentale sur l'athlète mineur sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme datant de moins de six mois.

COTISATION CLUB	Nouveaux adhérents	Anciens adhérents
Eveils à Poussins (Découverte)	220	200
Benjamins à Masters (Compétition)	230	210
Adultes Loisir	200	190

L'inscription au club comprend la licence et le maillot du club.

Réduction de 10 € pour la prise de licence d'un deuxième enfant.

Le coût de l'inscription est dû dans sa totalité. Aucun remboursement ne sera effectué après l'inscription.

Pièces à fournir :

- La **présente fiche** dûment remplie
- Le règlement de la cotisation à l'ordre de Massilia Marathon (possibilité de régler en 3 fois) Tous les chèques sont à dater du jour de l'adhésion. Indiquer le nom du licencié au dos du chèque.
- A défaut d'avoir répondu « non » au questionnaire relatif à l'état de santé, sur « l'espace licencié », le certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition, datant de moins de 6 mois.
- Pour les mineurs, 1 photo d'identité
- Les documents sont à déposer lors des inscriptions ou à renvoyer à Massilia Marathon : 13, bd Bel Air - 13012 Marseille

Mode de Règlement	Montant	
Chèque : 1 ^{er}		
2 ^{ème}		
3 ^{ème}		
Espèces		
Pass'Sport (70 €)		
Carte CJeune (75 €)		
Pass'Sport Culture et Loisir CAF (50€)		
Chèques-Vacances		
Contribution CE		

Obligations des athlètes

Seuls les athlètes ayant fourni un dossier complet (bulletin d'adhésion, justificatifs de santé et paiement) pourront s'entrainer.

Les athlètes ou responsables légaux reconnaissent avoir pris connaissance des informations sur les entrainements et à venir régulièrement. Toute absence doit donner lieu à une information préalable à l'entraineur.

La participation aux co	mpétitions (est obligatoire,	notamment
lors des Championnats.			

Tout adhérent s'engage à respecter les statuts e (à lire attentivement).	t le règlement du club
(a me attentivement).	
Fait à le	
Signature du licencié, précédée de la mention « Lu et approuvé » (des parents ou du représentant légal, si le licencié est mineur)	